



Complexe AQUALUC,
av. Neckarbischofsheim
10600 LA CHAPELLE ST LUC

Association Loi de 1901 déclarée N°W103000400
Agréée Jeunesse et Sports N°10/S.246
Affiliée FFESSM N° 06-10-0200
N° SIREN 44792283200012



<http://profond10.vpdive.com>

TROYES, le 22 -02- 2022

PV AG Extraordinaire et PV AG Ordinaire de PROFOND 10 du 21 février 2022

Notons que ces deux assemblées générales Extraordinaire et Ordinaire se sont déroulées en la présence de :

- Mr Bernard CHAMPAGNE adjoint au Maire en charge de la Tranquillité Publique, de la Médiation, des Equipements et des Associations Sportives de la Chapelle St Luc,
- Mr David HANIN Président du CODEP 10 par intérim,
- Mr Alain KEMPF Président de la Commission Technique de l'Aube,

qui nous ont fait l'honneur d'assister à l'ensemble de l'AG.

Le Président les remercie chaleureusement ainsi que les membres s'étant déplacés et ceux ayant donné leur pouvoir.

Ouverture de séance à 20h10:

Présents : 47 dont 15 Pouvoirs

Le quorum étant de 35 voix, la séance est ouverte.

PV AG Extraordinaire de PROFOND 10

Pour voter un changement dans les Statuts et un changement dans le Règlement Intérieur

Modification de l'article 5 des Statuts :

« L'article 5 : Composition et adhésions / Conditions d'adhésion, dernière ligne » est la suivante :

Chaque membre prend l'engagement de lire, d'approuver, de signer et de respecter les présents statuts et le règlement intérieur qui lui seront communiqués avant son entrée dans l'association.

Le comité directeur propose :

Modifier la dernière ligne actuelle par : Chaque membre prend l'engagement de lire, d'approuver, et de respecter les présents statuts et le règlement intérieur disponibles sur le site de PROFOND 10, rubrique « organisation du club ».

Adopté à l'unanimité

Président : Bruno FRANCOIS, 12 rue BEL AIR 10440 La Rivière de Corps
port 06 71 21 87 17
E-Mail : bruno.francois10@gmail.com



Complexe AQUALUC,
av. Neckarbischofsheim
10600 LA CHAPELLE ST LUC

Association Loi de 1901 déclarée N°W103000400
Agréée Jeunesse et Sports N°10/S.246
Affiliée FFESSM N° 06-10-0200
N° SIREN 44792283200012



<http://profond10.vpdive.com>

Modification du Règlement Intérieur article 1, conditions d'adhésion :

« L'article 1 : Conditions d'adhésion : dernière ligne » est la suivante :

La date butoir de renouvellement des adhésions est fixée au 15 novembre de la saison en cours révisable par le CD.

Le comité directeur propose :

Modifier la dernière ligne actuelle par : La date butoir de renouvellement des adhésions est fixée au 31 octobre de la saison en cours et révisable par le Comité Directeur.

Adopté à l'unanimité

Election de nouveaux membres au Comité Directeur de PROFOND 10

Le Président propose 5 membres ayant déposé leur candidature.

Sont élus à l'unanimité : Florence BERTAUD, Jeanine BOUTONNET, Philippe BRUNO, Martine ROBACHE, Jean-Louis SPITERI.

L'arrivée de ces 5 nouveaux membres ravit le Comité Directeur et porte à 12 le nombre de membres en son sein.

PV AG Ordinaire de PROFOND 10

Point 1 : Rapport du président :

Voir annexe 1

Le Président explique qu'à cause des restrictions sanitaires l'activité a été réduite : reprise des séances piscine trois semaines avant la fin de saison, donc pas de formation. Notons toutefois deux séances consacrées à des baptêmes de plongée.

Sinon, l'activité s'est réduite à des plongées au lac de types explorations, remises à niveau, entretiens des acquis, et seulement une formation N2 validée.

Il y a eu 112 plongées du 6 juin 2021 au 10 octobre 2021, dont 98 au lac et 14 en carrières.

Point 2 : Rapport d'activités

Voir annexe 2

Le Président explique en détail les activités du club passées et futures.

Président : Bruno FRANCOIS, 12 rue BEL AIR 10440 La Rivière de Corps
port 06 71 21 87 17
E-Mail : bruno.francois10@gmail.com



Complexe AQUALUC,
av. Neckarbischofsheim
10600 LA CHAPELLE ST LUC

Association Loi de 1901 déclarée N°W103000400
Agréée Jeunesse et Sports N°10/S.246
Affiliée FFESSM N° 06-10-0200
N° SIREN 44792283200012



<http://profond10.vpdive.com>

Adopté à l'unanimité

3. Rapport de la Secrétaire :

71 adhérents cette année. La moyenne d'âge est de 50 ans et il y a 46% de femmes.

Malgré le contexte sanitaire, il y a eu une augmentation de 12 membres.

Retour en arrière sur les anciens logos de PROFOND10. Annonce du projet d'un nouveau LOGO et de nouveaux articles à l'effigie du club. Les informations tarifaires entre autres arriveront courant Mars.

4. Rapport financier de la Trésorière :

Voir annexe 3

5. Budget prévisionnel de la Trésorière :

Voir annexe 4

La Trésorière annonce qu'il reste en amortissement les deux compresseurs et l'aménagement du bateau.

Le rapport financier et le budget prévisionnel sont adoptés à l'unanimité

6. Grilles tarifaires :

Point sur la grille tarifaire : la tarification réduite n'aura plus lieu d'être pour la prochaine saison puisque l'accès à la piscine a repris son cours normal.

Précision faite sur les tarifs concernant la notion « Adulte et Famille ».

7. Cotisations pour saison 2022-2023 :

Augmentation pour la saison à venir de 1€, soit :

TARIFS 2021-2022 en €	ADULTE (+ 16 ans)	2ème ADULTE	3ème ADULTE et + Enfant encore à charge	JEUNE (12 à 15 ans)
Cotisation club + licence fédérale	149,74	108,74	98,74	77,77
Droit d'entrée (1ère année d'adhésion)	30	30	30	8

Adopté à l'unanimité

8. Rapport de la Commission technique Matériel club / TIV :

Matériel : Le responsable, Jean Claude (Président Adjoint de PROFOND 10) rappelle les précautions d'utilisation du matériel et du bateau :

Voir annexe 5

Il demande à ce que lui soit signalé immédiatement tout souci ou problème rencontré sur le matériel.

TIV Club : Programmé le **Samedi 11/06/2022 à partir de 8h00**

Président : Bruno FRANCOIS, 12 rue BEL AIR 10440 La Rivière de Corps
port 06 71 21 87 17
E-Mail : bruno.francois10@gmail.com



Complexe AQUALUC,
av. Neckarbischofsheim
10600 LA CHAPELLE ST LUC

Association Loi de 1901 déclarée N°W103000400
Agréée Jeunesse et Sports N°10/S.246
Affiliée FFESSM N° 06-10-0200
N° SIREN 44792283200012



<http://profond10.vpdive.com>

Les propriétaires de blocs seront obligatoirement présents et devront avoir vidé préalablement leur bloc.

Rappel : *Les blocs qui ne sont pas à jour de la visite TIV ne peuvent plus être gonflés.*

Jean-Claude rappelle que les volontaires sont les bienvenus pour cette journée (manipulation des blocs, aide au démontage, remontage, etc...) pendant que les TIV font les inspections visuelles.

Jean-Claude parle de l'évolution réglementaire : la période de requalification d'un bloc passe de 5 à 6 ans à partir du 01/01/2018.

Formation et Recyclage TIV CODEP 10 :

Une formation initiale est programmée à Troyes les 08 et 09/10/2022.

Jean-Claude invite également tout membre du club désireux de devenir TIV à se faire connaître auprès du Président.

Une formation de recyclage TIV est programmée à TROYES le Samedi 26/11/2022.

Le recyclage est obligatoire pour tous les TIV après 5 ans d'activité (justifiée par les enregistrements sur le site de la Fédération lors du contrôle annuel).

5 personnes sont concernées par le recyclage TIV cette année (dont 1 ancien membre).

9. Bateau semi-rigide

Le président explique qu'en l'état actuel l'utilisation du bateau semi-rigide est impossible (état vétuste, problème d'assurance, remorque...)

Il explique qu'il va falloir faire plusieurs rotations avec la barge alu le week-end pour assurer les formations au lac.

10. questions diverses :

Catherine intervient pour spécifier que l'ancien Président, Joël (absent ayant donné pouvoir) lui a confié une lettre à lire.

Noémie sollicite de lire avant Catherine, une lettre venant cette fois de Pierre, membre de PROFOND 10 (absent ayant donné pouvoir), propriétaire de la SCA Forêt d'Orient Plongée :

Entre autres celui-ci condamne fermement le fait que sa « convention de location de matériels et bateau » n'ait pas été renouvelée par décision du Comité Directeur, prétextant que le comité directeur n'a fait aucun effort pour venir s'entretenir avec lui, et parle des membres du comité directeur en termes peu élogieux. Il clôture sa lettre en annonçant son départ du Club.

Le Président ayant attendu patiemment la lecture de la lettre prend la parole :

Il répond simplement en lisant devant l'assemblée un mail que Pierre lui avait adressé courant juillet 2021 ; dans ce mail Pierre sollicite une réponse du comité directeur si possible avant la fin d'année civile, de façon à ce qu'il puisse prendre des dispositions pour assurer sa saison, « quelle que soit la décision prise » par le Comité Directeur.

Le Président rappelle que ce fut le cas, puisque la décision avait été prise mi-décembre par vote du CD.

Président : Bruno FRANCOIS, 12 rue BEL AIR 10440 La Rivière de Corps
port 06 71 21 87 17
E-Mail : bruno.francois10@gmail.com



Complexe AQUALUC,
av. Neckarbischofsheim
10600 LA CHAPELLE ST LUC

Association Loi de 1901 déclarée N°W103000400
Agréée Jeunesse et Sports N°10/S.246
Affiliée FFESSM N° 06-10-0200
N° SIREN 44792283200012



<http://profond10.vpdive.com>

Ensuite, afin que l'assemblée comprenne la motivation du CD à ne pas reconduire la convention, le Président lit un extrait de la réponse du Président de la Commission Juridique du Comité Régional du Grand Est :

« Le problème est que l'article 4 des statuts de l'association, relatif à l'objet de celle-ci ne distingue nullement mais proscrit toute opération lucrative, qu'elle soit habituelle ou occasionnelle. »

« Article 4 : l'association ne poursuit aucun but lucratif... », et d'autre part, en apportant un avis défavorable en stipulant « Dans ces conditions, le contrat de location ne me paraît pas conforme à vos statuts. »

L'opération ne serait possible qu'au prix d'une modification statutaire autorisant, par exemple, une activité lucrative occasionnelle.

Il évoque aussi des problèmes de traçabilité, du traitement des données à caractère personnel, du respect des normes sanitaires, du suivi de l'entretien, de responsabilité et d'assurance, ect... qui devront être réglés avant la mise en place d'une telle convention.

Pour information : l'intégralité de la réponse juridique, dont font partie ces extraits, a été lue avant le vote à bulletins secrets lors de la dernière réunion du Comité Directeur.

L'assemblée apprécie.

Ensuite, Catherine lit la lettre de Joël : dans cette lettre, celui-ci se défend d'une hypothétique accusation concernant le semi-rigide, spécifiant que celui-ci avait été acheté dans le seul but d'être tracté et que le moteur de la barge alu ne tourne pas suffisamment. Faisant entendre de la suspicion, il clôture sa lettre en annonçant son départ du Club ainsi que celui de son épouse.

Ensuite le Président passe à la réponse de la lettre de Joël :

Il cite : « Je ne souhaitais pas en parler, mais puisque je suis accusé, je suis obligé de sortir ce dossier »

D'un air grave et sérieux, il porte à la connaissance de l'assemblée, la copie d'un mail obtenu auprès de la compagnie d'assurance en charge de tous les contrats d'assurance du Club, Cabinet LAFONT – Service FFESSM, surprise d'apprendre que la situation de tractage du semi-rigide perdure depuis des années : le mail en question a été adressé à l'ancien Président le 11/09/2014 :

Voir annexe 6

L'assistance comprend alors que malgré la mise en garde de l'assureur, l'ancien Président a outrepassé ce mail en déclarant un moteur pour le semi-rigide, par le biais du site internet de la compagnie, afin de pouvoir obtenir un certificat d'assurance...

Le Président actuel souligne que par chance aucun incident n'a été à déplorer et laisse imaginer ce qui se serait passé si cela n'avait pas été le cas...

Président : Bruno FRANCOIS, 12 rue BEL AIR 10440 La Rivière de Corps
port 06 71 21 87 17
E-Mail : bruno.francois10@gmail.com



Complexe AQUALUC,
av. Neckarbischofsheim
10600 LA CHAPELLE ST LUC

Association Loi de 1901 déclarée N°W103000400
Agréée Jeunesse et Sports N°10/S.246
Affiliée FFESSM N° 06-10-0200
N° SIREN 44792283200012



<http://profond10.vpdive.com>

L'assemblée comprend.

Le Président invite Mr Bernard Champagne Adjoint au Maire en charge de la Tranquillité Publique, de la Médiation, des Equipements et des Associations Sportives de la Chapelle St Luc, à s'exprimer.

Monsieur Champagne s'adresse au Président en premier, et le félicitant d'œuvrer dans le respect de la sécurité de tous. Il s'adresse ensuite à l'assemblée « vous avez de la chance d'avoir un président gentil, car je n'en connais pas beaucoup qui auraient accepté que de telles lettres soient lues ». Il explique ensuite qu'il a compris que le souci principal est maintenant l'insuffisance de capacité de transport des plongeurs et conseille au Comité Directeur de faire une demande de subvention exceptionnelle non remboursable pour l'achat d'un nouveau bateau et qu'il se chargera personnellement de soutenir ce projet auprès des instances.

Il évoque également les problèmes d'infiltrations d'eau de la piscine et de la bataille d'avocats de 2 parties. Il aborde les conséquences associées : fermeture de la piscine pour travaux pendant de nombreux mois, ainsi que le local technique mis à disposition du Club, avec la recherche de solutions « d'hébergement ».

Très touché de son soutien, le Président le remercie, et invite Mr David HANIN Président du CODEP 10 par intérim à s'exprimer.

Celui-ci rappelle le rôle du CODEP 10 et insiste sur la mutualisation future des bateaux, moniteurs, et encourage le Président dans sa mission.

Rassuré, le Président l'en remercie, et invite Mr Alain KEMPF Président de la Commission Technique de l'Aube à la parole, qui lui aussi encourage le Président dans la continuité de sa mission et incite les membres à diverses formations afin de pérenniser l'avenir du Club.

Le Président remercie vivement les intervenants pour leur allocution et l'assemblée pour son écoute et attention.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h40.

Notons que malgré l'absence de pot de l'amitié pour causes de respect des règles sanitaires, une majorité de l'assemblée n'a pas eu envie de quitter la salle et au contraire est venue se rassembler autour du Président pour lui témoigner son soutien et sa confiance.

Signatures :

Secrétaire de séance Agnès DANET,

Président Bruno FRANÇOIS :



Président : Bruno FRANCOIS, 12 rue BEL AIR 10440 La Rivière de Corps
port 06 71 21 87 17
E-Mail : bruno.francois10@gmail.com